

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial  
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

## Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril 2024 à 20h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion de la CCBI à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

### • MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Soizic LUCAS, Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER.
- Collège des personnalités qualifiées : Pierrick PAINVIN.

### • MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus :
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

### • MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Katia LE PORT.
- Collège des professionnels : Claude LEBORGNE.
- Collège des personnalités qualifiées : Dorothee GUEGAN.

Également présents :  
J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme  
C. BEVAND – Responsable de développement touristique  
G. PAILLET – Responsable administrative, commerciale et qualité

Nombre de conseillers  
> en exercice : 21  
> présents : 17  
> votants : 17  
Date de convocation :  
le 20 mars 2024

## Délibération n° 2024-04-02-005

### Finances : Vote des Budgets Primitifs 2024

Les membres du Comité de Direction ont reçu le Budget Prévisionnel 2024 de l'Office de Tourisme.

Conformément à l'article L1612-4 du Code des Collectivités, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des sections (Fonctionnement et Investissement). Le CGCT (art L1612-6 et -7) autorise toutefois un sur-équilibre budgétaire. Il est ainsi admis la possibilité de présenter un excédent de la section d'investissement et un excédent de la section fonctionnement provenant des résultats du Compte Administratif précédent.

Le budget primitif suivant, proposé par le Président du Comité de Direction, est approuvée à l'unanimité par le Comité de Direction :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	758 241,45 €
RECETTES	1 103 070,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	62 108,00 €
RECETTES	150 040,86 €

Fait à Le Palais, le 2 avril 2024

Pierre-Paul AUBERTIN  
Président du Comité de Direction de l'EPIC  
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer